

## LANCEMENT DU « SEMESTRE EUROPEEN »

Institué en 2010 pour prévenir en amont les crises financières à répétition qui ébranlent l'euro, le « *semestre européen* » entre en vigueur dès cette année. Il s'agit d'un dispositif de contrôle communautaire des projets de budget national des Etats membres visant à éviter les dérapages des finances publiques. Le mode d'emploi en a été adressé la semaine dernière aux ministres des finances des vingt-sept par la Commission européenne.

Trois étapes jalonnent ce « semestre » qui démarrera chaque année à la mi-janvier pour s'achever fin juin, lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

Le rapport annuel sur la croissance, présenté le 12 janvier dernier par la Commission, constitue la première de ces étapes. Il marque l'avènement d'un nouveau cycle de gouvernance économique dans l'Union européenne en fixant de grandes orientations pour la coordination des économies, très interdépendantes, des Etats membres, en cohérence avec la stratégie *Europe 2020*. La nécessité d'un assainissement rigoureux des finances publiques pour renforcer la stabilité macroéconomique est au cœur de ces orientations.

La deuxième étape du « semestre européen » interviendra en avril, avec l'envoi à Bruxelles, par les Etats membres, de leurs orientations budgétaires pour 2012, accompagnées de leurs engagements chiffrés pour respecter le pacte de stabilité. Après expertise de ces documents, la Commission publiera, fin mai-début juin, son avis sur chaque pays : ce sera la troisième étape, qui devra être validée par le Conseil européen de fin juin pour permettre ensuite aux parlements nationaux d'entamer l'examen des projets de budget en connaissance de cause...

Une seule question reste en suspens, mais non des moindres : celle des sanctions applicables en cas de non respect des recommandations de Bruxelles. La réponse devrait être donnée d'ici l'été 2011... La crédibilité du semestre européen en dépend !

Alain MARTY  
Centre d'Information Europe Direct  
Chambre d'Agriculture d'Auvergne